

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES  
DOSSIER SUIVI PAR CHRISTIANE MAHE & JULIEN DURAND

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de Bonneuil-sur-Marne, légalement convoqué le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire le cinq octobre deux mil dix-sept, salle de la Ferme du Rancy, à vingt heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick DOUET, Maire.

**Présents** : M. Patrick DOUET, M. Denis ÖZTORUN, Mme M. Akli MELLOULI, Mme Marie-Aude OINARD, Mme Christine MOREAU, Mme Virginie DOUET-MARCHAL, M. Marc SCEMAMA, Mme Nathalie ANDRIEU, M. Sabri MEKRI, *Adjoint au Maire*, Mme Mireille COTTET, Mme Martine CARRON, M. Jean-Louis GODIN, M. Mehdi MEBEIDA, *conseillers délégués*, M. Mohamed MAZARI, Mme Annie MARGUERITE, Mme Catherine AUGROS, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Gilles GATINEAU, M. Didier CAYRE, Mme Dashmire SULEJMANI, M. Amar MELLOULI, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, M. Hicham DEFI, M. Smaine OUSEDNIK, *conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice*.

### **Absents excusés et représentés**

Mme Ahlem BOULAABI	procuration à M. Jean-Louis GODIN
M. Mohamed MAZARI	procuration à Mme Elisabeth POUILLAUDE à partir de 22h00
Mme Emilie CHOYER	procuration à M. Didier CAYRE
Mme Micheline GERVÉLAS	procuration à M. Denis ÖZTORUN
M. Eric DANGER	procuration à M. Amar MELLOULI
M. Jean-Paul ENZA	procuration à M. Marc SCEMAMA
Mme Youssara ID CHRIFE	procuration à M. Mehdi MEBEIDA
M. Youssef ZEGGANE	procuration à M. Akli MELLOULI

**Absent** : Mme Ludivine GONCALVES

**Secrétaire** : M. Jean-Louis GODIN



### **A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017**

Le compte-rendu est adopté **à l'unanimité**.

### **B. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN AU 05 OCTOBRE 2017**

*Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.*

#### **PREPARATION DES RENCONTRES D'AUTOMNE / BILAN DE MI-MANDAT AVEC LA PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE D'OPINION REALISEE PAR KANTAR/SOFRES AINSI QUE LE RETRO PLANNING**

M. le Maire rappelle qu'en novembre 2016 il avait été pris deux décisions. L'une de tenir, comme chaque année, des rencontres de l'automne en octobre/novembre ; l'autre de faire un bilan de mi-mandat. Pour ce faire, il a été fait appel à une société de sondage professionnelle afin de mesurer les ressentis de la population sur la politique municipale. Ce sondage, servira de point d'appui aux différents débats qui auront lieu dans les ateliers qui se tiendront au cours des mois d'octobre et de novembre. Il indique que ce sondage a été présenté au bureau municipal et aujourd'hui au Conseil municipal, mais il conviendra de n'en donner le contenu au grand public que pour la soirée de

#### **1. NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DE L'ENFANT – RAPPORTEUR : MIREILLE COTTET**

Par dérogation à la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école et au décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013, la ville de Bonneuil-sur-Marne a mis en œuvre l'organisation suivante au sein de ses écoles maternelles et élémentaires :

- ✓ maintien des horaires d'école de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi avec **classe le mercredi matin de 8h30 à 11h30**
- ✓ service de restauration scolaire pendant la pause méridienne le mercredi midi de 11h30 à 13h30 comme les autres jours de la semaine
- ✓ regroupement des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) une après-midi dans la semaine le mardi ou le jeudi selon le groupe scolaire de l'enfant de 13h30 à 16h30, avec une offre gratuite et ouverte à tous

Le décret Blanquer n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques donne la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours.

Avant de se prononcer sur un éventuel passage à la semaine de 4 jours, et comme à son habitude, la Municipalité a souhaité recueillir l'avis des parents d'élèves et enseignants à travers une large consultation organisée dans toutes les écoles de la ville. Parents et enseignants étaient invités à répondre à la question suivante en votant par correspondance ou dans les bureaux de vote qui se tenaient dans toutes les écoles le 22 septembre de 16h à 20h : « Souhaitez-vous que la semaine scolaire s'organise sur 4 jours avec repos des enfants le mercredi ? » « oui » ou « non ». Deux modalités de vote ont été proposées afin de recueillir un maximum d'avis : le vote par correspondance et le vote sur place dans les écoles le 22 septembre. La participation a été de 51,02% des votants inscrits, soit 1274 votants.

A une très large majorité des votes exprimés, parents et enseignants se sont prononcés en faveur du passage à la semaine scolaire des 4 jours avec repos des enfants le mercredi matin. 73,26% des votes sont en faveur du «OUI».

M. Hicham DEFI rejoint l'assemblée à 21h15.

Mme Andrieu comprend que la municipalité ait attendu pour consulter et que la mise en place de la semaine des 4 jours soit prévue au mois de janvier. Mais elle souhaite savoir pourquoi cela ne se fait pas à la prochaine rentrée de septembre.

Mme Cottet précise que la majorité des parents et du corps enseignant sont pour le retour de la semaine des 4 jours. Il a été décidé de ne pas la mettre en place en septembre afin que les familles et les enseignants ne se retrouvent en difficulté. La demande était donc que cela se fasse dans l'année et il a été convenu que ce serait le 8 janvier 2018. Elle rappelle lorsque le décret Hamon est paru, cela n'a pas posé de problème que certaines communes décalent la mise en place de la nouvelle organisation en janvier au lieu de septembre.

Elle précise que c'est vraiment un souhait des parents et des enseignants de revenir à la semaine des 4 jours. Les parents s'y sont d'ailleurs préparés. La seule question qui se pose est de savoir si le centre de loisirs pourra fonctionner le matin comme par le passé. Elle estime que lorsque les parents ont des réponses précises sur l'organisation que la municipalité veut mettre en place, que celle-ci ne va pas bouleverser leur organisation personnelle, les choses vont se mettre en place naturellement et c'est ce qui importe.

M. le Maire précise qu'au départ il y avait un non oral de la Direction académique. Lors de sa visite, le Préfet lui a indiqué que la situation de Bonneuil continuait d'être examinée. Il semblerait qu'ils seraient prêts à accorder le fait que la mise en place se fasse en janvier, mais ce n'est pas une certitude, car ils ne sont pas d'accord entre eux. Le rectorat pencherait pour janvier au vu de la volonté de parents qui monte dans le Val-de-Marne.

En ce qui concerne le centre de loisirs, M. le Maire a fait un point avec Mme Cottet. Il précise qu'il faut faire la différence entre le centre de loisirs pendant les vacances scolaires, où il y a des sorties organisées et qu'il est difficile de laisser des enfants attendre que leurs parents viennent les chercher alors que le groupe part en extérieur avec le car. Par contre, durant la période scolaire, il y a toujours eu la possibilité par le passé, que les parents viennent chercher leurs enfants à 13h00, le prix étant adapté en fonction de ces enfants qui partent à 13h00.

M. le Maire tient à préciser que sur le prix du centre de loisirs, il y a des parents qui paient moins de 3 €, repas compris, pour la journée. C'est une volonté municipale, mais il faut savoir que le prix du repas pour les tranches basses est de 0,90 €. Il arrive également que soit examinée la gratuité des repas. A Bonneuil, la règle a toujours été, et tout le monde le partage, que les enfants mangent d'abord.

*Cette nouvelle organisation scolaire est approuvée à l'unanimité.*

## **2. ⚡ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 1500,00 € EN FAVEUR DES VICTIMES DES OURAGANS IRMA ET MARIA – RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN**

Les ouragans Irma et Maria sont les plus violents et dévastateurs survenus dans les Caraïbes laissant sur leurs passages de nombreux blessés et d'importants dégâts au niveau des habitations et des infrastructures. Les populations manquent cruellement de vêtements, de produits et matériels pharmaceutiques (hôpitaux), ainsi que de l'aide pour la reconstruction des habitations et des infrastructures.

La situation difficile vécue par les victimes de cet événement, nous amène à vous proposer l'attribution d'une aide d'urgence de 1500,00 € aux sinistrés, pour manifester le soutien de la ville de Bonneuil-sur-Marne. Cette subvention sera versée par le biais du Secours Populaire présente sur les lieux.

M. le Maire précise que des nouvelles des victimes antillaises ont été prises au plan des associations d'élus. Au-delà de l'argent, il leur a été précisé que les élus étaient disponibles pour des aides plus techniques, si besoin était, par le biais de l'association des Maires de France.

*Cette subvention est approuvée à l'unanimité.*

## **3. ⚡ CREATION DU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Compte tenu de la diversité des missions exercées par la Direction des Services Techniques et du niveau d'expertise requis pour assurer la gestion du territoire de la ville de Bonneuil-sur-Marne, il est nécessaire de créer un poste de directeur adjoint des services techniques. Ainsi, au vu des besoins du service et de la nature des fonctions, la ville a procédé à la démarche de publicité pour pourvoir le poste conformément aux obligations statutaires. Toutefois, l'appel à candidature n'a pas permis de trouver un candidat titulaire répondant au profil de poste attendu de la ville.

Compte tenu de cet appel à candidature infructueux, il convient d'ouvrir l'accès à cet emploi aux agents contractuels dans le cadre de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. En l'espèce, le recours à un agent contractuel est justifié en raison de la spécificité de cet emploi, des besoins du service et de la nécessaire continuité de l'activité. Cet agent contractuel est recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans sur le grade d'ingénieur principal.

M. Mellouli pense que dès lors où l'on accepte une fusion, les personnels vont avec. Il estime que le débat ne porte pas sur si il souhaite que l'on recrute tous les demandeurs d'emploi bonneuillois, mais de savoir s'il faut créer un poste de directeur adjoint aux services techniques dans une ville de 17.000 habitants, avec effectivement le problème de la masse salariale. Il reconnaît qu'il en existait un il y a quelques temps, mais qu'après restructuration des agents avaient été repositionnés. Une tentative de remettre un directeur adjoint a été faite, mais il avait déjà donné sa position qui n'a pas varié aujourd'hui. Il pense qu'il n'y a pas besoin de directeur adjoint des services techniques, mais plus d'agents, puisqu'il y a un manque de personnel notamment aux services techniques. De fait, le groupe socialiste ne prendra pas part au vote sur cette création de poste.

M. le Maire indique que dans le prochain dossier porte sur des créations et des suppressions de postes liés au transfert de compétences mais également à la vie naturelle de la collectivité. Il précise que 2 postes d'ingénieurs principaux vont être supprimés, car ils sont partis en retraite. Ils seront remplacés par le poste de directeur adjoint des services techniques. D'un point de vue de la masse salariale, c'est un pour deux.

M. Akli Mellouli souligne que son groupe ne veut pas supprimer des postes. Il estime que le diplôme de la personne importe peu. Il précise qu'il y a des personnes autodidactes qui sont capables d'évoluer, de se perfectionner et de passer les concours afin d'avoir des qualifications équivalentes à un diplôme. Il ne s'agit pas là de la qualification d'une personne, mais de savoir s'il est pertinent d'aller vers ce choix-là plutôt que vers un autre. C'est un choix et le groupe socialiste n'y adhère pas. De fait, il ne prendra pas part au vote.

*Cette création de poste est approuvée l'unanimité des votants soit : 20 VOIX POUR (19 élus du groupe communistes et partenaires et 1 élu du groupe Bonneuil Europe Ecologie Les Verts)*

*Le groupe des élus socialistes ne prenant pas part au vote.*

## **4. ⚡ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Compte tenu des mouvements intervenus au sein de la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et notamment des transferts de personnel vers la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud-est Avenir ; ainsi qu'afin de suivre l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux

concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, aux avancements de grade et aux promotions internes, aux prévisions de recrutements, aux départs et aux modifications réglementaires, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la ville.

*La modification du tableau des effectifs est approuvée à l'unanimité.*

#### **5. ⚡ MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT-ETRE ATTRIBUE – RAPPORTEUR : RAPPORTEUR : M. LE MAIRE ATTRIBUE**

Lors du Conseil municipal du 6 octobre 2016, il a été fixé la liste des emplois pour lesquels un logement de fonctions peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois (mise en conformité suite à une nouvelle réglementation). Il s'avère nécessaire de modifier cette liste :

- Suppression de la liste du logement de fonction accordé au gardien du groupe scolaire Romain Rolland (mutation interne de l'ancien gardien et remplacement par deux gardiens non logés)
- Ajout à la liste le logement du gardien du centre de vacances Sarah Arlès à Cezais

*Cette modification est approuvée à l'unanimité.*

#### **6. ⚡ APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES TARIFS RELATIFS AUX INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS L'AGENDA « L'OFFICIEL DE BONNEUIL » DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE FORMULE DU MAGAZINE MUNICIPAL A PARTIR D'OCTOBRE 2017 – RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN**

En septembre et octobre 2014, nous avons publié, puis animé une enquête de satisfaction par questionnaire sur le magazine et son agenda. Une très grande majorité des questionnaires retournés ont démontré une large satisfaction. Quelques critiques et propositions ont toutefois été formulées. Quelques-unes pêle-mêle : problèmes de distribution, changer le format, parler davantage des projets en cours dans la ville, s'adresser plus aux jeunes, développer les sujets économiques, proposer des jeux et de la BD, donner plus de places à la parole des habitants, plus d'informations pratiques, etc.

#### **Objectifs de cette nouvelle formule**

- Donner un coup de jeune au magazine : nouveau format, nouvelle maquette, nouveau séquençage
- Mettre davantage en lumière les atouts et enjeux de la commune, à l'heure de la métropole
- Valoriser les grands axes de l'action municipale (enfance/jeunesse, projet de ville, emploi, accès au sport, etc.)
- Améliorer le lien avec les autres plateformes de communication (site et réseaux sociaux, notamment)
- Créer un nouvel agenda qui deviendrait l'agenda de la ville et concentrerait tous les événements et rendez-vous municipaux. structures
- Maitriser les dépenses liées à ces publications

La nouvelle formule s'accompagne d'un agenda qui sera distribué sous film avec le nouveau magazine à l'ensemble des habitants. Il sera également distribué au sein des équipements municipaux et chez les commerçants. Au même titre que le magazine, l'agenda peut également être un support ouvert aux publicités ce qui représente des bénéfices pour la collectivité.

L'agenda étant plus petit, les tarifs ci-joint proposés par le prestataire la régie publicitaire sont par conséquent plus bas que ceux du magazine municipal.

*Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.*

#### **7. ⚡ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE BONNEUIL – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

L'association du Comité des Œuvres Sociales et des établissements publics rattachés à la collectivité territoriale de Bonneuil sur Marne (COS) a pour objet de fournir une aide matérielle et morale aux agents de la collectivité territoriale de Bonneuil-sur-Marne dont la situation nécessite une assistance temporaire et de contribuer au développement de la promotion sociale, de la culture, du sport et des loisirs. Son action est dirigée exclusivement vers les agents de la ville de Bonneuil-sur-Marne ou des établissements publics qui lui sont rattachés ainsi que leurs ayants droits, dans les conditions de son statut et de son règlement intérieur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, date de la création de la Métropole Du Grand Paris (MGP) et de l'établissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (GPSEA), des transferts de personnels ont et vont être opérés. Les agents transférés continuent à bénéficier des conditions de

statut et d'emploi qui sont les leurs dans la commune de Bonneuil-sur-Marne jusqu'à la mise en place complète des organes de GPSEA. A ce titre, ils continuent de bénéficier des prestations d'action sociale fournies par le Comité des Œuvres Sociales de la ville. GPSEA remboursera à la ville les prestations versées. Une convention sera signée entre le COS et GPSEA à cet effet.

Compte tenu de l'intérêt que représentent les actions du COS en faveur des agents, la commune a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers et matériels à l'association. La présente convention, qui est soumise à votre approbation définit les engagements réciproques du COS et de la commune.

*Cette convention est approuvée à l'unanimité*

**8A. B. C. ➤ APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS FCPE/SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS/CLUB LEO LAGRANGE – RAPPORTEURE : MARIE-AUDE OINARD**

La ville de Bonneuil-sur-Marne est riche d'un tissu associatif diversifié qui intervient dans plusieurs domaines de la vie locale: sport, aide à l'insertion, solidarité, culture,... Les associations de la FCPE, du Secours populaire et du Club Léo Lagrange ont notamment parmi leurs différentes missions, l'accompagnement de leur public vers les activités d'action culturelle. Afin de favoriser cet accompagnement et de promouvoir l'action culturelle pour tous, la ville soutient depuis plusieurs années ces associations en proposant à leurs adhérents des tarifs préférentiels pour les séances de cinéma et les représentations de spectacle. Le bilan de la saison 2016-2017 réalisé avec les trois associations a permis de souligner l'intérêt de ce dispositif avec notamment un nombre très conséquent de places de cinéma utilisées. Cette évaluation partagée a également permis de définir des étapes de travail nécessaires pour faciliter l'accès aux spectacles de la salle Gérard Philipe.

Il est ainsi proposé d'organiser une présentation de la saison culturelle auprès des associations et de leurs adhérents dès le mois de septembre, avant la soirée d'ouverture de saison. Cette présentation permettra une première médiation pour faire découvrir les spectacles proposés, leurs contenus et les publics auxquels ils s'adressent. Afin de s'assurer de la disponibilité des places, il est également proposé de réserver pour chaque spectacle 20 places maximum par association.

Enfin, dans la continuité des précédentes conventions, il est proposé de reconduire les tarifs préférentiels proposés aux associations qui sont élaborés à partir de la grille de tarifs générale. Ces tarifs préférentiels visent à lever les obstacles financiers d'accès aux séances de cinéma ou de représentation de spectacles.

M. Youssef Zeggane rejoint l'assemblée à 21h35.

*La convention avec la FCPE est approuvée à l'unanimité.*

*La convention avec le Secours Populaire Français est approuvée à l'unanimité.*

*La convention avec le Club Léo Lagrange est approuvée à l'unanimité.*

**9. ➤ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHESION DES COMMUNES DE GARCHES, SAINT-CLOUD, SAINT-OUEN-L'AUMONE ET SUCY-EN-BRIE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR LES COMPETENCES «SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES» ET «CREMATORIUM ET SITES CINERAIRES – RAPPORTEUR(E) : MOHAMED MAZARI OU NATHALIE ANDRIEU**

Par circulaire n° 2017-14 du 27 juillet 2017, le SIFUREP a avisé du souhait des communes de Garches, Saint-Cloud, Saint-Ouen-l'Aumône et Sucy-en-Brie d'adhérer au Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) au titre des compétences «service extérieur des pompes funèbres» et «crématoriums et sites cinéraires». Par délibérations n° 2017-06-04, 2017-06-05, 2017-06-06, 2017-06-07 du 29 juin 2017, le comité d'administration a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de ces quatre communes au SIFUREP, pour les compétences «service extérieur des pompes funèbres» et «crématoriums et sites cinéraires». Conformément aux articles L.5211-17 à L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification du SIFUREP pour statuer.

M. Mohamed Mazari quitte l'assemblée et donne procuration à Mme Elisabeth Pouillaude.

*L'adhésion de ces communes est approuvée à l'unanimité.*

**10. ➤ VŒU PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE DE BONNEUIL-SUR-MARNE CONTRE LA BAISSSE DES AIDES AU LOGEMENT ET POUR LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS – RAPPORTEURE : MARTINE CARRON**

Afin de renflouer les caisses de l'Etat, le gouvernement a annoncé, durant l'été, une réduction des aides au logement dont l'APL (aide personnalisée au logement). Une baisse uniforme de 5 euros par mois de ces aides a été annoncée pour le 1<sup>er</sup> octobre 2017, pour l'ensemble des bénéficiaires.

Cette diminution équivaut à 32,5 millions d'économies mensuelles pour le gouvernement mais pour les 6,5 millions de foyers bénéficiaires de cette aide, cette baisse équivaut à une hausse des dépenses mensuelles de 60 euros.

Cette diminution de l'aide au logement ne sera pas sans conséquence pour les populations les plus fragiles. Il s'agit bien d'une aggravation de la précarité et d'une détérioration des conditions de vie de nombreux locataires y compris des étudiants. Rappelons que 50% des bénéficiaires des APL vivent en-dessous du seuil de pauvreté et que 40% des bénéficiaires des APL sont étudiants. Concrètement, cette mesure va augmenter le risque d'interruption des études supérieures pour les étudiants précaires, les impayés de loyers et donc les expulsions, qui ne cessent de croître ces dernières années et qui s'effectuent de plus en plus souvent sans solution alternative de relogement.

Le gouvernement annonce par ailleurs pour bientôt une nouvelle restriction des conditions d'attribution des APL, qui risque encore plus d'appauvrir les locataires et de réduire l'accès à un logement autonome.

Par ces décisions, le gouvernement aggrave la situation du logement en France, fortement marquée par la spéculation immobilière, la hausse des loyers et le manque de logements sociaux notamment dans les communes les plus riches de France et ce au mépris de la loi.

Pourtant, pour pallier aux coûts exorbitants des loyers qui nécessitent le recours aux APL pour des milliers de foyers, les premières mesures à prendre seraient de faire appliquer l'encadrement des loyers instauré par la loi ALUR du 24 mars 2014, d'agir pour la réquisition des milliers de logements vacants, notamment en région parisienne, ou encore d'agir face aux mairies qui, aujourd'hui encore, préfèrent payer une amende plutôt que de construire des logements sociaux.

Plutôt que de soutenir la jeunesse et de lutter contre la précarité, le gouvernement offre de nombreux cadeaux aux plus fortunés : baisse de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), pérennisation du crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE)... qui ne favorisent aucunement l'emploi comme chacun peut le constater chaque jour, y compris la Cour des comptes. Il s'agit bien là d'un choix assumé de faire des économies sur le dos du peuple et d'engraisser les plus favorisés.

Considérant que l'aide personnalisée au logement est garante du droit à un logement pour tou-te-s,

Considérant que permettre aux bénéficiaires de réduire les coûts liés aux charges de logement est indispensable pour des millions de foyers dont plusieurs milliers à Bonneuil-sur-Marne,

Considérant que la baisse de cette aide va affecter en priorité les ménages et locataires les plus pauvres, ceux pour qui chaque euro compte,

Considérant que l'APL doit continuer à favoriser l'accès à l'autonomie des étudiants et qu'elle représente une aide vitale pour ceux qui se trouvent déjà en situation de précarité même s'ils travaillent,

Considérant que cette mesure ne règlera nullement la question primordiale du coût exorbitant des loyers et de leur hausse continue alors que des dispositifs existent et ne sont pas activés,

Considérant enfin que cette mesure est profondément injuste et inquiétante,

Le Conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne demande au gouvernement français :

- De renoncer à la baisse des aides au logement dont l'APL
- De renforcer, généraliser et faire appliquer à tout le territoire l'encadrement des loyers ouvert par la loi ALUR en 2014
- De faire de la question du logement et de la construction de logements sociaux des priorités nationales
- D'agir plus fermement pour imposer la construction de logements sociaux aux communes qui refusent de respecter la loi SRU
- D'agir contre la spéculation immobilière, notamment par la réquisition des nombreux logements vacants, particulièrement en région parisienne.

*Ce vœu est approuvé à l'unanimité.*

**11. ~~VŒU POUR LA LIBERATION DE SALAH HAMOURI PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE DE BONNEUIL-SUR-MARNE- RAPPORTEUR : CHRISTINE MOREAU~~**

Salah Hamouri, militant franco-palestinien détenu durant plus de six ans entre 2005 et 2011 à l'issue d'un procès mené par une administration militaire totalement illégale, a de nouveau été arrêté le 23 août dernier par les autorités israéliennes à son domicile de Jérusalem.

Cette arrestation arbitraire intervient au moment même où il venait d'obtenir son diplôme d'avocat. Une profession qu'il met au service des droits de l'Homme et de la défense des prisonniers palestiniens.

Aujourd'hui, Salah Hamouri est placé en détention administrative pour une durée qui peut indéfiniment se prolonger. Cette méthode arbitraire est contraire au droit international.

Considérant que comme des centaines de milliers de Palestiniennes et Palestiniens, Salah Hamouri est victime de l'acharnement des autorités israéliennes qui, par des arrestations, des condamnations ou diverses interdictions administratives, poursuivent leur politique d'oppression contre les défenseurs des droits du peuple palestinien à vivre dans un Etat libre et indépendant,

Considérant que sa place, tout comme celle du député palestinien Marwan Barghouti et des milliers d'autres prisonniers politiques palestiniens, n'est pas dans les geôles israéliennes,

Le Conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne :

- se joint à cette mobilisation et exprime tout son soutien à la famille de Salah Hamouri
- s'étonne du silence des autorités françaises dans une affaire concernant la protection d'un ressortissant français et déplore la différence de traitement par rapport à l'interpellation d'autres Etats
- appelle le Président de la République à faire valoir les droits humains en mettant tout en œuvre pour la libération immédiate de Salah Hamouri

*Ce vœu est approuvé par : 20 VOIX POUR (19 élus du groupe communistes et partenaires, 11 élus du groupe socialiste, 1 élu du groupe Bonneuil Europe Ecologie les Verts)*

*Un élu du groupe socialiste, ne prenant pas part au vote.*

## **12. ✎ MOTION DE LA MAJORITE MUNICIPALE DE BONNEUIL-SUR-MARNE EN SOUTIEN AUX ORGANISATIONS SYNDICALES DE VILLEJUIF – RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN**

C'est en plein cœur de l'été que le maire de Villejuif a saisi le tribunal administratif pour obtenir l'ordre d'expulsion de l'ensemble des organisations syndicales de Villejuif de leur siège historique : la Bourse du travail, située 16 rue Jean Jaurès.

Au cours de l'année 2015, une première tentative de la municipalité avait eu lieu mais n'avait pas eu gain de cause. Cet été, l'expulsion a été prononcée pour le mois de septembre, avec une astreinte de 200€ par jour de retard !

De plus, aucune autre proposition de relogement n'a été faite par la mairie aux organisations syndicales, qui sont donc jetées à la rue dans le plus grand mépris de leur rôle essentiel d'information, de conseil et d'aide aux salariés. Nous savons que, particulièrement dans la période qui vient, ce rôle sera d'autant plus nécessaire.

Les bourses du travail sont une conquête sociale importante et utile au quotidien de millions de travailleurs. Nous refusons leur remise en cause. Les organisations syndicales ont, au contraire, besoin d'encore plus de moyens aujourd'hui pour défendre les salariés.

Les organisations syndicales ont réalisé depuis cet été de nombreuses mobilisations, larges et populaires, pour refuser cet état de fait et exiger le maintien des locaux syndicaux. Nous leur apportons tout notre soutien.

Avec elles, nous revendiquons le maintien de la Bourse du travail au 16 rue Jean Jaurès et nous demandons au maire de Villejuif d'accepter la proposition de rencontre avec ces organisations.

*Cette motion est approuvée à l'unanimité.*

## **INFORMATION**

### **✎ Présentation du cartable numérique – projet de dématérialisation des instances municipales «cartable numérique»**

La municipalité de Bonneuil-sur-Marne a récemment initié une démarche de dématérialisation des documents. La ville souhaite étendre la dématérialisation aux instances municipales (conseils, bureaux et commissions) en dotant chaque élu d'une tablette numérique. Le premier enjeu de la dématérialisation sera de moderniser l'action publique, d'augmenter significativement l'efficacité du travail des élus, de simplifier les procédures, de mieux partager l'information et de réaliser un gain de temps non négligeable.

En effet les élus auront la possibilité, en amont du conseil municipal, de pouvoir télécharger et annoter tous les documents relatifs à la séance à venir. L'ensemble des fichiers seront accessibles sur la tablette pendant le conseil afin d'appuyer et d'étayer les échanges entre élus sur les points à l'ordre du jour. La tablette sera donc un véritable cartable numérique de l' élu renfermant tous les documents relatifs aux conseils sous forme dématérialisée (convocations, procurations, délibérations, comptes rendus, rapports, synthèses) en plus d'un outil collaboratif facilitateur d'échanges entre les conseillers (envoi et réception de emails, partage des notes ou commentaires, ...).

La procédure de dématérialisation des instances municipales respectera et préservera le cadre réglementaire. En effet elle garantira la date d'envoi des convocations, assurera la traçabilité des pièces mises à disposition des élus, et fournira les outils d'archivage de l'ensemble des documents.

Par ailleurs, les économies réalisées par l'abandon du « papier » permettront d'amortir à moyen terme le coût des tablettes numériques fournies aux élus.

En effet la municipalité est amenée à réaliser beaucoup de tirage papier pour fournir les documents nécessaires à la tenue des différentes instances municipales. Des milliers de feuilles sont consommées par an. Il faut ajouter à cela l'ensemble des coûts de reprographiques, de distribution et d'affranchissements de tous ces dossiers. De surcroît, la collectivité s'inscrirait dans une démarche écologique et responsable. En effet 15 000 feuilles de papiers économisées sont équivalentes à un arbre. La transmission des documents par voie électronique permettrait également de limiter la distribution des plis par des agents municipaux ou la transmission des courriers par des organismes utilisant des véhicules pour la distribution.

*Le Conseil municipal prend acte de cette information.*

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Ludivine Gonçalves, l'a informé par lettre, qu'elle démissionnait de son mandat de conseillère municipale, pour raisons personnelles.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire,

Jean-Louis GODIN

Vu par nous,  
Le Maire,

Patrick DOUET